

Demande déposée le 23/11/2022

Par :	Monsieur et Madame DEBEAUSSE Jean-Marie et Joëlle
Demeurant à :	53 le Marchix 22280 JUGON LES LACS
Pour :	création d'une ouverture
Sur un terrain sis à :	53 le Marchix
Cadastré :	051 A 4, 051 A 3

N° DP02208422C0084

Surface de plancher créée : 0 m²

Nb de logements : 0

Surface du terrain : 5941 m²

Le maire de JUGON-LES-LACS Commune nouvelle,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05/02/2009, modifié le 06/05/2010, le 07/05/2015, le 03/09/2015, le 28/05/2020, le 19/11/2020 et mis à jour le 19/11/2020 (Commune de Dolo) - mis en révision le 04/02/2021 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable

Fait à JUGON-LES-LACS Commune nouvelle, le 12 décembre 2022

Le Maire,
Eric MOISAN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Date d'affichage en mairie du récépissé de dépôt de la demande : 25 novembre 2022

Date d'affichage en mairie de la décision : 15 décembre 2022

Date de transmission en Préfecture de la décision : 15 décembre 2022